

## CONSEIL MUNICIPAL DE MEOUNES-LES-MONTRIEUX

EXTRAITS DE LA SEANCE DU 11 AVRIL 2017  
(Art. L2121-25 du Code général des collectivités territoriales)

---

Le onze avril deux mil dix-sept à dix-huit heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Méounes-lès-Montrieux, sous la présidence de M. Jean-Martin GUISIANO, maire-adjoint de Méounes-lès-Montrieux.

PRESENTS : M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Patricia VIGIER, Mme Colette LANGLET, M. Joël PERENON, M. Gérard PASIAN, Mme Simone CALLAMAND, Mme Mireille ASTIER-CUCCHI, Mme Sabine ROUHAUD, M. Alexandre GALL, Mme Irène KAUFMANN, M. Michel TOMAS, M. Joël GRILLASCA.

EXCUSES : M. Philippe DROUHOT, M. Pascal COGORDAN, M. Stéphane TRETOLA, M. Erwan JAEN, Mme Nelly RICHARD, Mme Charlotte CAMPANA.

ABSENTE : Mme Corinne GERFAGNON.

### POUVOIRS :

De M. Philippe DROUHOT à Mme Patricia VIGIER  
De M. Pascal COGORDAN à M. Jean-Martin GUISIANO  
De M. Stéphane TRETOLA à Mme Sabine ROUHAUD  
De M. Erwan JAEN à Mme Mireille ASTIER-CUCCHI  
De Mme Nelly RICHARD à M. Gérard PASIAN  
De Mme Charlotte CAMPANA à M. Michel TOMAS.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : est désigné M. Joël PERENON (art. L2121-15 du CGCT)

DATE DE CONVOCATION : **6 avril 2017.**

### ORDRE DU JOUR :

1. Vote des comptes de gestion 2016
2. Vote des comptes administratifs 2016
3. Affectation des résultats
4. Vote des budgets primitifs 2017
5. Vote des taux 2017
6. Vote des subventions aux associations
7. Demande de subvention départementale 2017
8. Remboursement facture vétérinaire
9. Contrat de mandature 2017-2022 à l'attention des candidats à la présidentielle
10. Rapport des délégations
  - Droit de préemption urbain
11. Informations
12. Questions orales

### **1. VOTE DES COMPTES DE GESTION 2016**

Le conseil municipal a voté à l'unanimité l'arrêté des comptes du comptable du Trésor Public pour l'année 2016 concernant le budget principal et son budget annexe.

## **2. VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016**

Le conseil municipal a voté à l'unanimité des suffrages exprimés l'arrêté des comptes de l'ordonnateur de la commune rigoureusement exacts à ceux du comptable du Trésor Public pour l'année 2016 et pour le budget principal et son budget annexe.

Le budget principal 2016 a été clôturé toutes sections confondues avec 3 340 337.41 € de recettes émises pour 3 061 597.35 € de dépenses réalisées, soit un résultat en excédent de 278 740.06 € qui additionné au résultat antérieur de 569 413.13 €, permet de clôturer l'année à + 700 965.75 €

Le budget annexe 2016 a été clôturé toutes sections confondues avec 128 038.03 € de recettes réalisées pour 92 269.01 € de dépenses réalisées, soit un résultat en excédent de 35 769.02 € qui s'ajoute aux excédents antérieurs de 372 051.25 € pour clôturer l'exercice 2016 à + 407 820.27 €.

## **3. AFFECTATION DES RÉSULTATS**

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, l'affectation des résultats de la manière suivante :

Pour le budget principal, affectation de 26 432.30 € à l'investissement (article 1068), report à nouveau de 589 544.35 € en recettes de fonctionnement (chapitre 002) et 84 989.10 € en recettes d'investissement (chapitre 001).

Pour le budget annexe, affectation en report à nouveau de 59 327.60 € en recettes d'exploitation (chapitre 002) et 348 492.67 € en recettes d'investissement (chapitre 001).

## **4. VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2017**

Le conseil municipal a voté à la majorité absolue (15 POUR – 3 CONTRE (JG-MT-CC)) le budget principal :

En section de fonctionnement, montant du budget en dépenses comme en recettes :  
2 796 515.35 €

En section d'investissement, montant du budget en dépenses comme en recettes :  
1 466 234.76 €.

Le conseil municipal a voté à l'unanimité le budget annexe qui peut se résumer ainsi :

En section d'exploitation, montant du budget en dépenses comme en recettes : 139 447.60 €  
En section d'investissement, total du budget en dépenses comme en recettes : 496 651.27 €.

## **5. VOTE DES TAUX 2017**

Le conseil municipal a voté à l'unanimité les taux d'imposition suivants, en baisse par rapport à 2016 du fait de la suppression de l'abattement général à la base et du transfert à la communauté d'agglomération Provence verte de la part départementale de taxe d'habitation (6.90%) que la commune avait récupérée en 2011 avec la suppression de la taxe professionnelle :

- Taxe d'habitation : 12.24 %
- Taxe sur le foncier bâti 18.98 %
- Taxe sur le foncier non bâti 81.87 %

Qui apportera un produit fiscal attendu de **1 047 091 €**.

## **6. VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Le conseil municipal a voté à l'unanimité les subventions suivantes :

CERCLE D'ETUDES ET DE SAUVEGARDE DU PATRIMOINE	300,00
RANDO	150,00
COF	9 000,00
MESSUGUE	6 500,00
ASM	3 500,00
CHORALE	1 800,00
PATRIMOINE MEOUNAIS	1 300,00
USEP	1 300,00
ARTS PLASTIQUES	300,00
MODELISME	400,00
JARDINS FAMILIAUX	500,00
ARROSANTS	3 500,00
BOULE	1 500,00
TENNIS	900,00
TAI JI	600,00
HANTA YO	500,00
LES 2 PROFILS	1 000,00
RUGBY	1 000,00
FNACA	150,00
DONNEURS DE SANG	300,00
ASER	500,00
SECOURS CATHOLIQUE	200,00
FONDATION DU PATRIMOINE	160,00
ST HUBERT	400,00
LA SALAMANDRE - TRAIL DE SIGNES	800,00
SCLEROSE EN PLAQUE	200,00
ADAMVAR	120,00
FACADES	5 200,00

## **7. DEMANDE DE SUBVENTION DÉPARTEMENTALE 2017**

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de déposer une demande de subvention au département du Var pour le financement d'une nouvelle tranche de l'opération « Rénovation des voies et chemins communaux » à hauteur de 100 000 € représentant 70 % d'un montant de travaux estimés à 142 857 € HT.

## **8. REMBOURSEMENT FACTURE VÉTÉRINAIRE**

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de rembourser une facture pour l'euthanasie d'un animal. Le montant est de 110.00 €.

## **9. CONTRAT DE MANDATURE 2017-2022 À L'ATTENTION DES CANDIDATS À LA PRÉSIDENTIELLE**

Le conseil municipal a décidé à la majorité absolue de ne pas donner suite au contrat de mandature que propose l'association des maires de France à l'attention des candidats à la présidentielle.

## **10. RAPPORT DES DÉLÉGATIONS**

Le droit de préemption prévu par le Code de l'urbanisme n'a pas été utilisé pour les aliénations suivantes :

- |        |                      |          |
|--------|----------------------|----------|
| • C699 | Le Midi de St-Lazare | 30a 72ca |
| • C701 | Le Midi de St-Lazare | 03a 95ca |

## **11. INFORMATIONS**

Les travaux prévus sur le chemin des Ferrages connaissent quelques retards du fait des poteaux téléphoniques que doit déplacer ORANGE avant l'intervention de l'entreprise.

Les conseillers municipaux sont invités à s'inscrire pour assurer une permanence lors des prochaines élections présidentielles les 23 avril et 7 mai 2017.